

**Formation
en
e-learning**

À distance



ROCHE FORMATION

—
IMMOBILIER

**50€
1h**

La fiscalité des revenus locatifs : revenus fonciers

Objectifs :

Maîtriser la notion de revenus fonciers, connaître les règles de détermination des revenus imposables, comprendre les modalités d'imposition des revenus des SCI, connaître les différents dispositifs d'investissements.

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier. Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale.

Profils des stagiaires et prérequis

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).



La fiscalité des revenus locatifs : revenus fonciers

Modalités techniques et pédagogiques :

L'achat du cursus de formation déclenche automatiquement l'envoi du lien de connexion sur la plateforme. La formation est accessible 24h/24, 7j/7, sur ordinateur, tablette ou smartphone, durant une période de 3 mois.

Le cursus de formation comprend un module d'apprentissage e-learning ainsi qu'un quizz final de validation des connaissances. Ce cursus permet de valider 2 heures de formation obligatoire loi ALUR. À l'issue du module d'apprentissage e-learning, le stagiaire pourra télécharger le support de cours complet.

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire. Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : contact@roche-formation.com. Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

Suivi et évaluation :

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

Plan et objectifs pédagogiques de la formation

1. La notion de revenus fonciers

- 1.1. Champs d'application
- 1.2. Date de prise en compte

2. Les personnes imposables

- 2.1. Les personnes physiques
- 2.2. L'indivision
- 2.3. Démembrement de propriété
- 2.4. Les sociétés civiles immobilières
- 2.5. Cas des propriétaires non-résidents au sens de la réglementation fiscale française

3. Détermination du revenu imposable

- 3.1. LE REGIME MICRO-FONCIER
- 3.2. LE REGIME REEL FONCIER
- 3.3. IMPOSITION DES SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES

4. La gestion des déficits fonciers

- 4.1. REGLES GENERALES
- 4.2. RISQUE DE REMISE EN CAUSE DES DEFICITS

5. Les dispositifs d'investissement

- 5.1. INVESTISSEMENT DUFLOT-PINEL
- 5.2. INVESTISSEMENTS "COSSE ANCIEN" OU "LOUER ABORDABLE"
- 5.3. INVESTISSEMENT MONUMENTS HISTORIQUES

6. Les modalités d'imposition à la TVA

- 6.1. L'OPTION VOLONTAIRE A LA TVA PAR LE BAILLEUR
- 6.2. INTERET DE L'OPTION POUR LA TVA

7. Les plus-values immobilières

- 7.1. LES PLUS-VALUES IMPOSABLES
- 7.2. LES PLUS-VALUES EXONEREES
- 7.3. LE CALCUL DE LA PLUS-VALUE
- 7.4. TAUX D'IMPOSITION